Pièce n°0_B
Planchage du zonage pluvial

Approuvé par délibération du Comité Syndical du 30/09/2019

Le Président du SILA,

Pierre BRUYERE

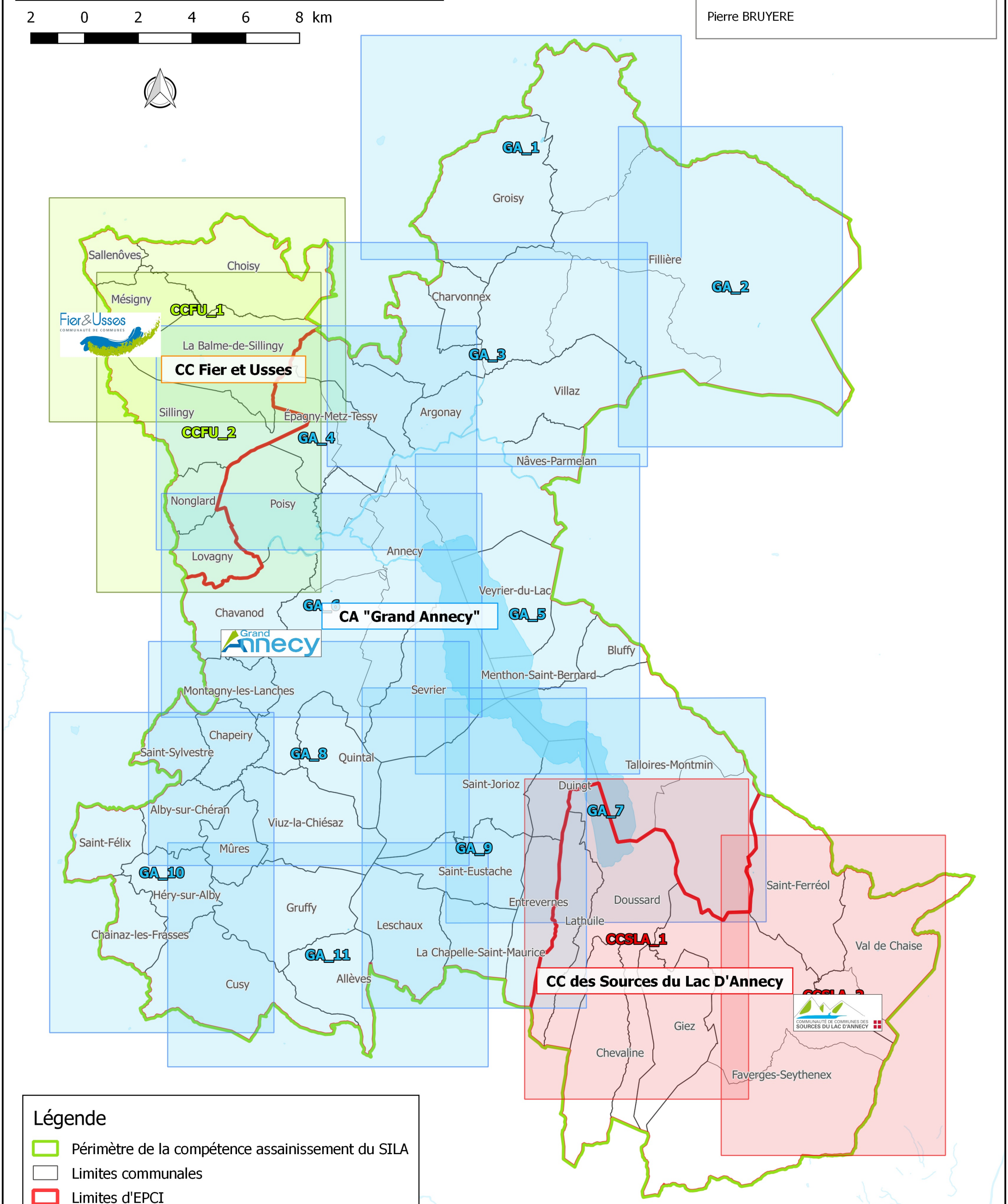

1_DM : Débits de rejet maximum autorisés
2_PR : Période de retour d'insuffisance à assurer
3_PLU : Statistiques pluviométriques pour le dimensionnement des dispositifs de rétention
4_CI : Contraintes vis-à-vis de l'infiltration
5_ZH : Règles et recommandations vis-à-vis des zones humides
6_APE : Principaux axes potentiels d'écoulements